LIVRET DE CONSEILS & D'INFORMATIONS

Relatif au matériel médical
à disposition
des professionnels de santé

URPS Pharmaciens
Provence-Alpes-Côte d'Azur

LES PRÉCAUTIONS D'USAGE

Ce livret a été réalisé à l'initiative de l'URPS Pharmaciens PACA dans le cadre d'un groupe de travail pluriprofessionnel constitué de pharmaciens, de médecins et d'infirmiers en exercice.
Il est basé sur la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie (L.P.P) ainsi que sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Il a vocation à guider les professionnels de santé dans leurs prescriptions de matériel médical et permettre ainsi aux prescripteurs d'identifier aisément le matériel le plus approprié à l'état de santé de leurs patients, d'en appréhender les spécificités et de connaître la prise en charge correspondante. Il apporte un concours à l'exercice quotidien des professionnels de santé notamment à la rédaction des ordonnances dans le cadre d'une une prise en charge à domicile.
Les informations compilées dans ce livret sont d'ordre médical, financier et logistique. Ce livret ne se veut pas exhaustif ; mais il traite des grandes classes de matériels nécessaires à la prise en charge de soin et au maintien à domicile.

Ce livret sera actualisé à chaque tirage, en fonction des évolutions des textes. Une version mise à jour régulièrement est disponible sur le site http://urps-pharmaciens-paca.fr/

Version mise à jour à partir des données disponibles
Juillet 2017

LIVRET DE CONSEILS ET D'INFORMATIONS

Relatif au matériel médical à disposition des professionnels de santé

TABLE DES MATIERES

Prescription de l'aérosolthérapie	4
Prescription de matériel d'aide à la marche	6
Prescription apnée du sommeil	7
Prescription pour les fauteuils roulants en location	8
Prescription lits médicalisés et accessoires	9
Prescription des matelas et coussins à prévention anti escarres	10
Prescription d'un neuro-stimulateur	14
Prescription d'une nutrition entérale	15
Prescription d'oxygénothérapie à domicile	18
Prescription des pansements	20
Prescription des perfusions	25
Prescription d'un tire-lait	28
La rééducation périnéale	29

PRESCRIPTION DE L'AEROSOLTHERAPIE

La nébulisation est la transformation d'une préparation médicamenteuse liquide en aérosol dans un gaz, qui, administrée en inhalation, permet de traiter de nombreuses pathologies ORL et des voies respiratoires.

Quatre types d'appareils d'aérosolthérapie

Pneumatique

- Indications : bronchite, asthme, pneumocystose, mucoviscidose

Ultrasonique

- Indications : bronchites
- Avantages : fines particules générées par l'appareil

Sonique

- Indications : sinusite

Manosonique

- Indications : affections tubo-tympaniques

Différents types de masques

Le masque facial

(Pénétration du nébulisât par la bouche et par le nez) convient pour les pathologies respiratoires hautes (pharyngites, laryngites), chez les nourrissons et les jeunes enfants, chez le sujet âgé non coopérant ou en cas de crise d'asthme sévère (respirer par la bouche dans ce cas).

L'embout buccal

est recommandé chez l'adulte et le grand enfant pour traiter les pathologies respiratoires basses (asthme, BCPO, bronchite, mucoviscidose). Il permet un dépôt plus important dans les bronches en évitant les pertes de produit au niveau des fosses nasales.

L'embout narinaire

est un embout de forme tulipaire s'appliquant sur les narines sans pénétrer dans le nez.
Il est indiqué dans le traitement des otites et associé aux appareils manosoniques et soniques (formation d'un circuit d'air étanche permettant la surpression et l'ouverture des trompes d'Eustache).

Médicaments ayant une AMM en aérosolthérapie

Médicaments autorisés	Mélanges autorisés	Prescripteur
Béclométasone (Beclospin®)	Non précisés	Tout médecin
Budésonide (Pulmicort®)	Bricanyl®	Tout médecin
Colistine (Colimycine®)	Aucun	PIH* valable 6 mois et renouvellement par tout médecin
Cromoglycate de sodium (Lomudal®)	Bricanyl® Ventoline®	Tout médecin
Iloprost (Ventavis®)	Aucun	Usage hospitalier
Ipratropium (Atrovent®)	Bricanyl® Ventoline®	Réservé aux spécialistes en pédiatrie et en pneumologie
Melaleuca viridiflora (Gomenol®)	Aucun	Tout médecin
Pentamidine (Pentacarinat®)	Aucun	Tout médecin mais en général hospitalier
rhDNAse (Pulmozyme®)	Aucun	PIH* valable 6 mois et renouvèlement par tout médecin
Salbutamol (Ventoline®)	Atrovent®	Réservé aux spécialistes en pédiatrie et en pneumologie
Terbutaline (Bricanyl®)	Atrovent®	Réservé aux spécialistes en pédiatrie et en pneumologie
Tobramycine (Tobi®)	Aucun	PIH* valable 6 mois et renouvèlement par tout médecin

* Prescription initiale hospitalière
Prise en charge : 9,30 euros / semaine
Pour les aérosols ultrasoniques : ne pas utiliser les médicaments huileux, certains antibiotiques comme la COLIMYCINE, d'autres médicaments comme le PULMICORT, le BÉCLOSPIN, les mélanges antibiotiques-corticoïdes en général…

PRESCRIPTION DE MATÉRIEL D'AIDE À LA MARCHE

De nombreuses pathologies peuvent rendre la marche difficile ou dangereuse du fait de la perte d'équilibre.

Les déambulateurs

Le déambulateur est un appareil d'aide à la marche posédant 2, 3 ou 4 roues, et pouvant être équipé d'une assise, un panier pour transporter divers objets et de freins. **Prise en charge 53,81€TTC**

- **Le déambulateur fixe**
- **Le déambulateur articulé**
- **Le déambulateur à roulettes « Rollator »**

Les cadres de marche

Le cadre de marche est un appareil d'aide à la marche rigide, ne possédant pas de roue, il est souvant fait en alluminium pour un poid réduit.

Les cannes

La canne est un appareil d'aide à la marche possédant une poignée de forme et matière diverse et composée d'une barre souvent en bois, alluminium, titane ou alliage.
Elle peut-être tripode, quadripode, pliante et/ou téléscopique.
Prise en charge entre 6,10€TTC et 18,29€TTC
Remboursement des cannes anglaises : 12,20€TTC l'une; 24,40€TTC les deux

- **Canne de marche (ou canne en T)**
- **Cannes anglaises ou « béquilles »**
- **Canne tripode**

PRESCRIPTION CONTRE L'APNÉE DU SOMMEIL

L'apnée obstructive est générée par un relâchement des muscles du pharynx et un blocage de la trachée par la base de la langue.
Ce mécanisme est largement favorisé par une surcharge pondérale et un tour du cou élevé. La reprise de la respiration est liée à des micro-éveils qui perturbent l'architecture du sommeil. Le sommeil n'est plus récupérateur.

Les symptômes

- Fatigue permanente
- Somnolence fréquente dans la journée (au volant ou au travail)
- Troubles de la mémoire et difficultés de concentration
- Réveils nocturnes fréquents, nycturie
- Nervosité et irritation
- Maux de tête au réveil
- Trouble de la libido

Les risques encourus

Complications cardio-vasculaires, cérébraux-vasculaires, (irritabilité, dépression) et risques de somnolence diurne au volant ou au travail (accident de la route).

Traitement par pression positive continue (PPC)

Un flux d'air sous pression maintient les voies aériennes supérieures ouvertes. Ce flux d'air est généré par un « compresseur » et acheminé via un circuit et un masque. Une utilisation d'au moins 3 heures par nuit en moyenne est nécessaire (obligation réglementaire).

Prescription par spécialiste après une nuit de sommeil à l'hôpital pour diagnostiquer l'apnée du sommeil. Le renouvellement peut être fait par un médecin généraliste, dans certaines conditions. Le prescripteur initial doit être tenu informé du suivi ultérieur du patient.
Prise en charge faite pour 5 mois puis renouvellement une fois par an sur la base d'un forfait hebdomadaire.

Forfait 9 LPPR hebdomadaire : Traitement de l'apnée du sommeil par PPC	
CODE LPPR : 1188684	Prix public limité : 17,48€

Ce forfait couvre

- Fourniture d'un générateur de pression positive continue avec dispositif de contrôle de l'observance du traitement.
- Consommable : raccord entre masque et générateur.
- Masque adapté ou sur moulage (2 à 3 par an)
- Éventuellement humidificateur avec réchauffeur.
- Prestation technique : livraison, explication au patient, maintenance technique, réparation ou intervention dans un délai de 72 heures en cas de panne.
- gestion du dossier administratif du patient.

Prestation générale

Suivi et coordination avec médecin et auxiliaires médicaux. Contrôle de l'observance avec feuille d'observance, visite à domicile si besoin.

PRESCRIPTION FAUTEUILS ROULANTS EN LOCATION

Prescription

- S'il s'agit d'une location.
- La durée de location (à la semaine).
- Le type de fauteuil roulant manuel ou électrique (réservé au médecin spécialiste suivant le handicap du patient).

Dans certain cas, la location d'un fauteuil roulant est un passage obligé avant l'achat :

- Si le handicap d'une personne nécessite la fabrication d'un fauteuil sur mesure.
- Si une personne se trouve dans une situation de handicap momentané.
- Si le handicap est à évolution rapide.

En pharmacie, le plus souvent, il s'agit de location de fauteuil roulant manuel, pliant car cela s'adresse aux personnes avec un handicap moteur limité, pour une durée déterminée, avec main courante pour se déplacer seul. Le remboursement d'un fauteuil à l'achat est possible, avec ou sans dépassement selon la matière ou les accessoires. Pour toute question, contacter son pharmacien.

Aide à la tarification

Location d'un fauteuil roulant par semaine : le fauteuil roulant manuel, pliant, standard avec palettes, repose-pieds correspond au tarif avec 1 accessoire. Avec un repose-jambe en plus, cela constitue 2 accessoires. Si un autre accessoire est ajouté, on passe dans le forfait « + de 2 accessoires ».

Code LPPR	Nombre d'accessoire	Base de remboursement
Jusqu'à la 52éme semaine		
1298680	1 accessoire	16,45€
1204800	2 accessoires	21,30€
1210917	+ de 2 accessoires	25,51€
Au-delà de 52éme semaine		
1255682	1 accessoire	10,12€
1232988	2 accessoires	13,07€
1240976	+ de 2 accessoires	15,60€
Forfait de livraison à domicile		
1292105		17,68€

PRESCRIPTION LITS MÉDICALISÉS ET ACCESSOIRES

Les lits médicalisés sont des équipements nécessaires et utiles pour favoriser le repos et le sommeil d'une personne malade ou continuellement alitée. Ils disposent d'une potence et de barrières qui font partie des accessoires du lit médicalisé

Prise en charge

L'Assurance Maladie assure la prise en charge de la location des lits médicaux :

- Dits « standards » disponibles en 90cm, 120cm et 140cm de large
- Pour enfants âgés de 3 à 12 ans
- Pour personnes de plus de 135 kg
- « Lits ALZHEIMER », pouvant être prescrits pour des personnes agitées ; ces lits descendent très bas afin d'éviter les blessures en cas de chute

Le montant de la location hebdomadaire s'élève à 14,00€ TTC.

Les lits médicalisés

Type de lit	Location	Forfait de livraison
Standard : 2 fonctions Hauteur variable + relève buste électrique	13,60€ / semaine Code Lppr : 1241763	230,00€ Code Lppr : 1274047
3 fonctions Hauteur variable + relève buste + relève jambes électrique		
4 fonctions Hauteur variable + relève buste + relève jambes électrique + plicature des genoux		
Alzheimer 2 fonctions Hauteur variable + relève buste électrique		
Lit enfant (3 à 12 ans)	25,00€ / semaine Code Lppr : 1283879	230,00€ Code Lppr : 1274047
Lit large (+ de 135 kg)	25,00€ / semaine Code Lppr : 1249523	280,00€ Code Lppr : 1215702

Accessoires	Location	Forfait livraison	Achat
Potence sur socle	≤ 65 sem. : 2,29 € / sem. Code Lppr : 1273415 > 65 sem. : 1,52 € / sem. Code Lppr : 1201858	12,96€ Code Lppr : 1293412	Non pris en charge
Pieds à sérum sur roulettes	entre dans le forfait perfadom		
Arceau de lit	LPPR : 1225675	8,00€	

Conditions de Prise En Charge d'un lit médicalisé (LPPR)

	Ref.	Remb.	Limité
Loc lit méd. standard	1241763	13,60€/sem	13,60€/sem.
Loc lit médicalisé enfant	1283879	25,00€/sem.	25,00€/sem.
Loc lit médicalisé +135kg	1349523	25,00€/sem.	25,00€/sem.
Forfait livraison			
Lit enfant et adulte stand.	1274047	230,00€	230,00€
Lit +135kg	1215702	280,00€	280,00€

Après un accident, une maladie grave et une hospitalisation de longue durée, le besoin d'un matelas anti-escarres est indispensable.

Classes de matelas anti-escarres

Il existe plusieurs classes de matelas anti-escarres pour répondre aux besoins de chacun :

Matelas simples classe 0

Pour les patients ne présentant pas de facteur d'altération de l'état général, une situation d'alitement de quelques jours.

Pour les patients se mobilisant seuls sans problème, risque d'escarres faible à nul.

Pour les patients présentant un risque d'escarres évalué à un score inférieur ou égal à 14 sur l'échelle de Norton ou ayant un risque équivalent évalué par une autre échelle validée.

Matelas de classe I

Pour les patients présentant un risque d'escarres faible à moyen ou alités de 10 à 15 heures par jour qui se mobilisent seuls avec difficulté, sans trouble neurologique important, sans artériopathie.

Pour les patients ayant un état général bon à moyen.

Matelas avec découpe en forme de gaufrier.
Matelas pédiatrique en 80 cm de large ou matelas pour adulte, standard en 88 cm de large jusqu'à 120 kg de poids.

Matelas de classe II

Pour les patients présentant un risque d'escarres moyen à élevé ou alités plus de 15 heures par jour.

Pour déterminer le stade d'escarres et donc la classe de matelas anti-escarres, il existe différentes échelles d'évaluation du risque d'escarres. Matelas pour adulte en 88 cm standard ou en 120cm de large jusqu'à 135 kg et en 140 cm de large jusqu'à 240 kg.

Matelas de classe III

Très rare en pratique, un matelas à air avec compresseur est mis en place et reste le matelas de prédilection.

Matelas à air avec compresseur

Pour les malades présentant des escarres. Ce matelas peut être prescrit ultérieurement en location à la semaine.

Echelle de Norton

L'échelle de Norton est une échelle de référence en gériatrie.

Un "score" inférieur ou égal à 14 présente une situation à risque et rend nécessaire la mise en place d'un dispositif médical de prévention. Plus ce "score" est faible, plus le risque est élevé.

Evaluation des facteurs de risque d'escarre avec l'Échelle de Norton

Condition physique		Etat mental		Activité		Mobilité		Incontinence		Score total
Bonne	4	Bon, Alerte	4	Ambulatoire	4	Totale	4	Aucune	4	
Moyenne	3	Apathique	3	Marche avec aide	3	Diminuée	3	Occasionnelle	3	
Pauvre	2	Confus	2	Assis	2	Très limitée	2	Urinaire	2	
Très mauvaise	1	Inconscient	1	Totalement aidé	1	Immobile	1	Urinaire & Fécale	1	
Résultat	...	Résultat	...	Résultat	...	Résultat	...	Résultat	...	...

Analyse des résultats

Score entre 5 et 12	Risque très élevé
Score entre 12 et 14	Risque élevé
Score entre 14 et 16	Risque très moyen
Score entre 16 et 20	Risque faible

Prescription des matelas à prévention anti-escarres

	Conditions de Prise En Charge (LPPR) Pour les patients	Produits proposés
Classe IA (1/an)	Avec score Norton < ou = 14 Avec lésions médullaires	Matelas en mousse avec découpe gaufrier
Classe IB (1/2 ans)	Avec score Norton < ou = 14 Avec lésions médullaires	Matelas en mousse structurée et formé de modules amovibles de densité variable
Classe II (1/3 ans)	Avec score Norton < ou = 14 Avec lésions médullaires	Matelas en mousse visco- élastique à mémoire de forme Matelas pneumatiques à cellules télescopiques
Classe III (1/5 ans)	Avec score Norton > 14 Très rare	Matelas à air avec compresseur

Matelas anti-escarre

Facile à entretenir grâce à sa housse de protection et d'un confort optimal grâce à une mousse haute résilience.

Type de matelas		Code LPPR	Prix LPPR
Matelas Simple en mousse maxi 120 kg	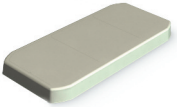	1211383	85,00 €
Matelas Gaufrier maxi 120 kg		1240150	135,45 €
Matelas à mémoire de forme maxi 150 kg		1205477 + 1250259	296,72 €
Matelas à air maxi 135 kg		Location 11,00€/sem 1217374	Forf. livraison 17,68€ 1227332

Les coussins pour fauteuils

Type de coussins		Code LPPR	Prix LPPR
Coussin en gel maxi 100 kg		1274395	66,63 €
Coussin gel et mousse maxi 95 kg		1244260	66,63 €
Coussin mémoire de forme de 90 à 135 kg		1280036 1276951	69,00€ si larg>45cm 81,00€
Coussin mémoire de forme maxi 100 kg		1251773	69,00€
Coussin à air hauteur 7 ou 10 cm maxi 150 kg		1273875	184,50€

Appareils de neurostimulation électrique transcutanée pour le traitement des douleurs rebelles et consommables : LPPR

La prise en charge de ces appareils est assurée pour les patients atteints de douleurs neurogènes d'origine périphérique.

Appareil de neurostimulation transcutanée
Neurostimulation électrique transcutanée

Code	Nomenclature	Montant remboursable
1189940 101B09.1	**location mensuelle** de l'appareil. Le tarif couvre la fourniture de l'appareil, des deux câbles, d'une pile et de quatre électrodes souples à filaments d'acier.	12,20€
1183468 101B09.2	Neurostimulation électrique transcutanée, **achat** de l'appareil fourni avec deux câbles.	112,05€

Consommables nécessaires à l'utilisation de l'appareil de neurostimulation transcutanée

Code	Nomenclature	Montant remboursable
1121987 101B09.3	**Neurostimulation électrique transcutanée**, électrode silicone graphite, lot de 4. La prise en charge est assurée dans la limite d'un lot maximum par an. Elle est subordonnée au caractère remboursable de l'appareil de neurostimulation électrique transcutanée pour le traitement des douleurs rebelles.	12,20€
1126513 101B09.4	Neurostimulation électrique transcutanée, **gel**, pose électrode silicone graphite. La prise en charge n'est assurée que pour la pose d'électrodes en silicone graphite et dans la limite d'un tube maximum tous les deux mois. Elle est subordonnée au caractère remboursable de l'appareil de neurostimulation électrique transcutanée pour le traitement des douleurs rebelles.	3,05€
1134240 101B09.5	Neurostimulation électrique transcutanée, **électrodes** souples, autocollantes avec fils d'acier, le lot de quatre électrodes. La prise en charge est assurée dans la limite d'un lot maximum tous les 15 jours. Elle est subordonnée au caractère remboursable de l'appareil de neurostimulation électrique transcutanée pour le traitement des douleurs rebelles.	5,18€

PRESCRIPTION D'UNE NUTRITION ENTERALE

La nutrition entérale est une méthode de substitution de l'alimentation orale permettant d'apporter tous les nutriments nécessaires à l'organisme afin d'atteindre et de respecter un état nutritionnel correspondant aux besoins et aux caractéristiques du patient, par une sonde introduite dans le tube digestif par voie nasale ou par l'intermédiaire d'une stomie digestive.

Cadre législatif

Administration de l'alimentation relève du rôle propre : art. R.4311-5 décret 2004-802 du 29/07/2004.

Les indications

- **Alimentation orale** impossible.
- Toutes les pathologies qui sont responsables d'un **bilan caloricoazotée et hydroélectrolytiques négatives** (par défaut d'apport ou excès de perte)
- **Défaut d'apport :** anorexie, sénilité, lésion au niveau de la partie supérieure du tube digestif.
- **Excès de perte :** pertes extradigestives, diarrhée aqueuse, médicaments d'absorption intestinale.

Les modes d'administrations

- **Sonde naso-gastrique :** sonde gastrique entrant dans le nez et allant dans l'estomac.
- **Sonde naso-duodénale :** sonde entrant dans le nez et allant dans l'intestin, au niveau du duodénum.
- **Gastrostomie :** sonde entrant par le ventre et allant directement dans l'estomac (abouchement chirurgical de l'estomac à la paroi abdominale).
- **Jéjunostomie :** sonde entrant par le ventre et allant directement dans l'intestin, au niveau du jéjunum (abouchement chirurgical du jéjunum à la paroi abdominale) LPPR Nutrition entérale.

Forfaits

A fournir		Fréquence	LPPR
Forfait 1ère installation	1 fois	175,84€TTC	
Forfait 1, gravité (tubulures + accessoires)		Hebdomadaire	61,13€TTC
Forfait 2, pompe (tubulures + accessoires)		Hebdomadaire	82,23€TTC
Nutriments type A	Hyperénergétique Il existe de très nombreux autres nutiments adaptés à chaque cas	500, 1000, 1500ml	3,20€TTC/500ml
Sonde PVC pour les enfants		1 tous les 2 jours	0,54€TTC
Sonde PU ou silicone		1/mois	5,30€TTC
Bouton de gastrostomie avec 1 prolongateur Prolongateur		2 à 4/an 1/semaine	243,92€TTC 11,43€TTC
Remplacement d'une sonde de gastrostomie		2 à 4/an	39,51€TTC

Forfait 1 : nutrition entérale par gravité

Forfait 2 : nutrition entérale par pompe
Le forfait comprend la fourniture de la pompe et du consommable, les nutriments sont remboursés en plus.

Pompes (exemples de modèles existants)

Fixe :
Nutricia : Flocare
Fresenius : Applix
Sherwood : Kangaroo

Ambulatoire :
Nutricia : Micromax, Infinity
Fresenius : Frenta system
Sherwood : Kangaroo
...

Consommables

- Tubulures adaptées à la gravité ou à la pompe (1/jour)
- Poches à eau (4/mois)
- Seringues de 60 ml avec embout conique (8/mois)
- Sondes nasogastriques (hors forfait)
  - ❒ Pvc ❒ Polyuréthane ❒ Silicone
  - ❒ Charrière ❒ Références ❒ Quantité par mois
- Bouton de gastrostomie + prolongateurs (hors forfait)
  - ❒ Marque ❒ référence ❒ Quantité par mois

Les modalités de suivi de la NED

Exemple société PHARMAT - Arrêté du 9 novembre 2009

Prescripteur	**Prescription initiale pour 14 jours incluant :** • Forfait de 1ère installation • Forfait hebdomadaire n°1 par gravité ou n°2 avec pompe • Les mélanges nutritifs • Le pied à sérum		**Renouvellement de la prescription pour une durée de 3 mois maximum** 3 mois	**La 1ère année** 1- Visite de contrôle dans service prescripteur + Renouvellement de la prescription pour une durée de 3 mois 2 - Renouvellement de la prescription tous les 3 mois par un médecin	**La 1ère année** Visite de contrôle 1 fois/an dans un centre hospitalier Renouvellement de la prescription 1 fois/an
	J0	48h 72h	J14	J104	1 an
Prestataire	**Installation effectuée par** Personnel compétent*	**Appel téléphonique de contrôle par** Personnel compétent*	**Visite de contrôle par** Personnel compétent*	**Visite de contrôle par** Personnel compétent* **Tous les 3 mois la 1ère année**	**Visite de contrôle tous les 6 mois**

4 CAS DE FIGURES

- **Oxygénothérapie à court terme**
  1 mois renouvelable 2 fois
- **Oxygénothérapie à long terme**
  Entente préalable 1 fois par an
- **Traitement de la crise d'Algie Vasculaire de la Face**
- **Prise en charge de la dyspnée** chez les patients en soins palliatifs ou en fin de vie par oxygénothérapie

Oxygénothérapie à court terme

Cas le plus courant rencontré en pharmacie pour les patients présentant une instabilité transitoire de leur fonction respiratoire: bronchite, affection pulmonaire ou cardiaque, néoplasies.

Durée de prescription

1 mois renouvelable 2 fois. (3 mois au total ; Au-delà = du long terme)

Location à la semaine par forfait incluant

- Livraison d'un concentrateur fixe d'oxygène (réglage jusqu'à 5L/min ou 9L/min), d'un dispositif de contrôle de l'observance (compteur horaire ou autre) et d'une bouteille d'oxygène gazeux de secours en cas de panne électrique avec masque.
- Les flacons d'eau sont approvisionnés régulièrement par le prestataire sans limite de quantité.
- Le forfait inclus livraison, reprise, intervention si besoin dans les 12h00.

ou

- Livraison de bouteilles d'oxygène gazeux avec manomètre et détendeur intégré (débit réglable en litre/minute jusqu'à 15l/mn), humidificateur + consommable (lunettes à O2 (2 par mois), et si besoin sonde nasale, cloche de hood, masque).
- Astreinte 24/24 h et 7 jours /7.
- Intervention dans les 12 h en cas de panne et mise en place de procédure de livraison évitant les ruptures s'il y a lieu.

Aide à la tarification :

Forfait 3 LPPR oxygénothérapie à court terme		
Code LPPR	Base remboursable	Prix public limité
1128104	45,00€	45,00€

Prise en charge de la dyspnée chez les patients en soins palliatifs ou en fin de vie par oxygénothérapie

Prescription initiale par tout médecin 3 mois renouvelable une fois ; puis renouvellement après avis d'un spécialiste avec demande d'entente préalable

Forfait ODYSP 330 hebdomadaire dyspnée chez les patients en soins palliatifs ou en fin de vie par oxygénothérapie		
Code LPPR	Base remboursable	Prix public limité
1158737	45,00€	45,00€

Oxygénothérapie à long terme

Patients atteints d'insuffisance respiratoire chronique grave nécessitant au moins 15 heures d'O^2 par jour. Prescription initiale 3 mois faite par soit un pneumologue, médecin centre mucoviscidose, médecin centre HTA pulmonaire, pédiatre insuffisance respiratoire chronique enfant, médecin coordinateur EHPAD
Les livraisons et astreintes sont identiques au court terme.

2 FORFAITS POSSIBLES
- **Oxygénothérapie en poste fixe** Forfait 1
- **Oxygénothérapie intensive et de déambulation** Forfait 2

Aide à la tarification

Forfait 2 LPPR - oxygénothérapie liquide		
Code LPPR	Base remboursable	Prix public limité
1130220	106,49€	106,49€

Forfait 1 LPPR - oxygénothérapie à long terme poste fixe		
Code LPPR	Base remboursable	Prix public limité
1120338	77,00€	77,00€

Oxygénothérapie Algie Vasculaire de la Face

Condition

prescription par neurologue ou Orl ou dans service de traitement de la douleur.

1er forfait

Forfait AVF - forfait livraison **hebdomadaire 28** Prescription limitée à 3 mois renouvelable 1 fois.		
Code LPPR	Base remboursable	Prix public limité
1135392	16,00€	16,00€

Livraison et fourniture identique à l'oxygénothérapie court terme ou long terme avec l'astreinte24/24 et 7 jours /7

2éme forfait

Forfait AVF - forfait livraison **hebdomadaire 29** Prescription limitée à 3 mois renouvelable 1 fois.		
Code LPPR	Base remboursable	Prix public limité
1165967	115,00€	115,00€

Ce forfait correspond à : Livraison de bouteilles + consommables -1 bouteille portable (0,2 à 0,5 m^3) avec masque et tuyau +1 bouteille fixe (3m^3) avec manomètre et détendeur intégré à gros débit jusqu'à 15 litres) +1 tuyau d'administration (3 à 4 mètres) +1 masque bucco-nasal haute concentration (poche plastique sous le masque pour concentre l'oxygène).
Instructions expliquées au patient par le prestataire avec bon de livraison signé par le patient.

Plaies et principes d'utilisation des pansements

Quelle que soit la plaie, son traitement est d'abord celui de son étiologie. Ainsi, le traitement des ulcères veineux est en premier lieu fondé sur la compression, celui du pied diabétique sur la mise en décharge.

- Une plaie chronique est une plaie dont le délai de cicatrisation est allongé. Une plaie est considérée comme chronique après 4 à 6 semaines d'évolution, selon son étiologie. Les causes de plaie chronique incluent notamment les ulcères de jambe, les escarres, les plaies du diabétique et les moignons d'amputation.

- En l'absence de facteur local ou général pouvant retarder la cicatrisation, on parle de plaie aiguë. Les causes de plaie aiguë incluent notamment les brûlures, les gelures, les morsures, les greffes et les prises de greffe, les dermabrasions profondes, les plaies à cicatrisation dirigée post chirurgicale et les sinus pilonidaux opérés.

☞ La prescription sur ordonnance (s'il y a lieu) d'un type donné de pansement doit être la plus précise possible.

☞ L'utilisation d'un pansement impose le respect des règles d'hygiène lavage des mains, nettoyage de la plaie, etc. – qui jouent un rôle fondamental dans la prévention des infections.

☞ Les différents pansements primaires (en dehors des pansements au charbon actif) ne sont pas destinés à être associés entre eux sur une même plaie.

Pansements primaires évalués

- La plupart des pansements sont destinés à favoriser la cicatrisation en milieu humide. Les hydrocolloïdes, apparus au début des années 1980, peuvent être considérés comme le modèle de ces pansements, généralement dénommés pansements « modernes ». Cependant, l'évaluation a aussi concerné les pansements vaselinés, qui font partie des pansements « conventionnels » (avec les pansements en coton, les compresses humides, etc.).

- L'intérêt clinique des types de pansements non cités dans ces recommandations n'a pu être établi. Toute allégation complémentaire d'activité nécessite la démonstration d'un supplément d'efficacité clinique.

Pansements primaires évalués

Alginates

Ces pansements sont composés majoritairement (>50%) d'alginates, avec ou sans carboxyméthylcellulose (CMC). Les alginates sont des polymères d'acides alginiques obtenus à partir d'algues, caractérisés par leurs capacités d'absorption et leurs propriétés hémostatiques. Ils existent sous forme de compresses ou de mèches.

Fibres de carboxyméthylcellulose (CMC, dites aussi hydrofibres)

Ces pansements sont composés majoritairement (>50%) de fibres non tissées de carboxyméthylcellulose (CMC) pures. Ces fibres se transforment au contact des exsudats en gel cohésif, caractérisé par sa capacité d'absorption. Les CMC existent sous forme de compresses ou de mèches.

Hydrocellulaires

Ce sont des pansements constitués de polymères absorbants (généralement de la mousse de polyuréthane). Ils existent sous forme de plaques adhésives ou non, de formes anatomiques et de formes adaptées au remplissage des plaies cavitaires.

Hydrocolloïdes

Ce sont des pansements constitués de polymères, absorbants, dont les propriétés sont liées à la présence de carboxy- méthylcellulose. Ils existent sous forme de plaques adhésives, de poudres ou de pâtes.

Hydrogels

Les hydrogels sont des gels contenant plus de 50% d'eau. Ils sont principalement destinés à assurer l'humidification des plaies. Ils existent sous forme de plaques, de compresses imprégnées et de gels.

Pansements vaselinés

Ce sont des pansements constitués d'une trame, imprégnée ou enduite de vaseline. Leur retrait est parfois douloureux, car ils adhèrent peu à peu à la plaie.

Interfaces

Les pansements interfaces sont constitués d'une trame enduite de polymères de différents types, tels que du gel de silicone. Ils se distinguent des simples pansements gras par une adhérence faible, qui ne s'accroît pas tout au long de l'utilisation au contact direct de la plaie (absence de migration de la substance imprégnée ou enduite), afin de limiter le traumatisme et la douleur induits par le retrait du pansement.

Pansements primaires évalués

Pansements au charbon actif

Ils sont constitués de différents supports auxquels a été ajouté du charbon actif, à visée d'absorption des molécules responsables des mauvaises odeurs des plaies. Ils existent sous forme de plaques et compresses.

Pansements à l'argent

Ils sont constitués de différents supports (crèmes, compresses, plaques, etc.) auxquels a été ajouté de l'argent sous des formes physico-chimiques variées, théoriquement à visée antibactérienne.

Pansements à base d'acide hyaluronique

Ils contiennent de l'acide hyaluronique (constituant naturel du derme) à des concentrations variables. Ils existent sous diverses formes (crèmes, compresses, sprays, etc.).

- L'évaluation effectuée par la HAS (rapport publié en 2007) devait déterminer l'effet thérapeutique et les effets indésirables des différents pansements primaires :

☞ En se limitant aux plaies chroniques ou aiguës ayant un caractère de gravité suffisant eu égard aux indications actuellement prises en charge (qui excluent notamment les plaies communes de la vie courante) ;

☞ En écartant certains protocoles de soins spécialisés, par exemple ceux des centres de grands brûlés.

Sont restés hors du champ d'étude

les matrices cellulaires, les facteurs de croissance, les systèmes de traitement des plaies par pression négative (qui ont fait l'objet d'une évaluation et d'une fiche de bon usage spécifiques), les topiques autres que les formes crème ou gel des pansements étudiés et les médicaments présentés sous forme de pansements.

Utilisation des différents pansements

- La classification des indications des pansements, ainsi que les définitions et types de pansements recommandés dans chaque indication constituent des outils pour orienter les choix des professionnels de santé.
- Cependant, les données qui permettent de préférer certains types de pansements à d'autres demeurent d'un faible niveau de preuve. Dans certaines indications, aucune catégorie de pansements ne peut être recommandée.

Phase de cicatrisation	Type de plaie	Pansements recommandés
Toutes phases (traitement non séquentiel)	Chronique	Hydrocolloïdes
	Aiguë	Hydrocellulaires (3) Fibre de CMC (hydrofibre) (3)
Détersion (traitement séquentiel)	Chronique	Alginates (3) - Hydrogels
	Aiguë	(4)
Bourgeonnement (traitement séquentiel)	Chronique	Interface (5) - Hydrocellulaires (3) Vaselinés (6)
	Aiguë	Vaselinés (6)
Epidermisation (traitement séquentiel)	Chronique	Interface (5) - Hydrocolloïdes
	Aiguë	Interfaces (5)

A chaque plaie son set adapté :

- Pour les plaies chroniques à déterger, il existe un set de pansements de détersion.
- Pour les plaies en phase bourgeonnante ou d'épidermisation, il existe un set de pansements standards.
- Pour les plaies post-opératoires saturées, il existe 3 sets de pansements post-opératoires : petites, moyennes et grandes plaies.

Situations cliniques spécifiques	Pansements recommandés
Peau fragile (maladies bulleuses)	Interfaces (5)
Prévention de l'infection (quelle que soit l'étiologie)	(4)
Plaie infectée (quelle que soit l'étiologie)	(4)
Plaie hémorragique (dont la prise de greffe)	Algostéril (alginate)
Epistaxis et autres saignements cutanés et muqueux chez les patients ayant un trouble de l'hémostase	Coalgan
Plaie malodorante (notamment cancers ORL, de la peau ou du sein)	Au charbon activé

2. Figurant dans l'arrêté du 16 juillet 2010 et, selon les cas, dans les avis de la Commission.
3. Plaies très exsudatives.
4. Aucun élément ne permet de recommander dans ce cas un type particulier de pansement.
5. Mepitel, Urgotul, Altreet argent, Physiotulle, Hydrotul, Jelonet et Grassolind
6. Les pansements vaselinés sont largement utilisés et figurent sur la LPPR malgré l'absence de données de haut niveau de preuve démontrant leur efficacité.

Utilisation des pansements protecteurs, des compresses et du coton	
Escarres chez l'adulte et chez le sujet âgé pour protéger la peau lorsqu'elle est au stade de la rougeur (urines, macération).	Plaques adhésives minces et transparentes (hydrocolloïdes).
Soins des plaies aiguës suturées et des incisions chirurgicales	Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée (support textile).
Protection des plaies aiguës légèrement hémorragiques et / ou exsudatives (sites de cathétérisme intraveineux et incisions chirurgicales).	Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée (support film).
Protection des plaies aiguës peu ou moyennement hémorragiques et /ou exsudatives (sites de cathétérisme intraveineux et incisions chirurgicales)	Compresses stériles de coton hydrophile à bords adhésifs. Compresses stériles de coton hydrophile non adhérentes.
Plaies aiguës exsudatives (recouvrement de plaie post-opératoire, gynécologie, drainage de plaie, etc.). Plaies chroniques exsudatives : recouvrement de pansements pour drainage des exsudats et protection mécanique de la plaie.	Pansements/compresses stériles absorbants non adhérents pour plaies productives.
Nettoyage des plaies ou de la peau saine en péri- opératoire (préparation de site opératoire et soins post-opératoires) et pour les plaies aiguës à risque infectieux (notamment brûlures). Confection de pansements en post-opératoire et pour les plaies aiguës à risque infectieux (brûlures, etc.).	Compresses stériles.
Nettoyage des plaies en dehors du péri-opératoire. Confection de pansements (plaies chroniques)	Compresses non stériles Note–Compresses stériles pour nettoyer certaines plaies surinfectées ou avec exposition de tissu musculaire ou osseux.
Nettoyage local de la peau sans plaie ouverte.	Coton hydrophile non stérile.

Recommandations de la CNEDiMTS pour des pansements évalués après 2007	
Un pansement contenant de l'acide hyaluronique (Ialuset, avis du 29 avril 2008).	Usage limité à l'ulcère de jambe
Trois pansements à l'argent (UrgotulAg et UrgocelleAg)	Usage limité à l'ulcère de jambe*

*Traitement séquentiel de 4 semaines des ulcères de jambe à caractère inflammatoire, ayant au moins 3 des 5 signes cliniques suivant : douleur entre deux changements de pansement, érythème péri-lésionnel, œdème, plaie malodorante, exsudat abondant.

Sources : Ce document a été réalisé à partir d'un rapport de la HAS, en avril 2011.
Validé par la Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé de la HAS, ce document a été élaboré à partir d'une revue approfondie de la litérature, des résultats d'un consensus formalisé d'experts, de l'étude des dossiers transmis par les fabricants, des recommandations d'un groupe de travail multidisciplinaire, de la NPPR et des rapports et avis de la CNEDiMTS. L'ensemble des publications de l'HAS sont disponibles sur www.has-sante.fr.

PRESCRIPTION DES PERFUSIONS

Elle consiste à introduire dans l'organisme des substances médicamenteuses par une autre voie que le tube digestif (= voie entérale).
L'avantage d'une telle pratique est d'obtenir une action thérapeutique généralement rapide et efficace

Les systèmes passifs

Diffuseur portable

Ces systèmes à usage unique permettent des traitements ambulatoires : ils améliorent l'autonomie des patients. De capacité et de débit multiples, ils autorisent la plupart des perfusions de courte durée, moyenne et longue durée

Perfuseur

La pose d'un perfuseur est un procédé permettant l'injection lente et continue de liquide dans la circulation sanguine.

Pour cela trois éléments sont nécessaires

- **Un récepteur :** différentes voies d'abord.
- **Un vecteur :** matériel de perfusion.
- **Un liquide de perfusion :** ce sont des solutions liquidiennes stériles

Les systèmes actifs

Pousse-seringue fixe

Ils permettent des perfusions en mode continu avec une grande plage de débits. Faciles à programmer, simples à utiliser et fiables, tant à l'hôpital qu'au domicile du patient. Ils sont dotés d'un système de contrôle et d'alarme assurant une utilisation en toute sécurité.

Pompe à perfusion fixe

Performant, ce matériel permet d'administrer de gros volumes. Ces pompes peuvent être à 1 ou 2 voies, l'administration simultanée de traitements est donc possible. Cette pompe est dotée de système d'alarme électronique garantissant le bon déroulement des protocoles et fonctionne sur secteur. Il faut pour une mise en place un pied à sérum et un panier à sérum

Pompe à perfusion portable

Aujourd'hui, elles sont de 2 types : mono-voie ou 4 voies. Elles sont utilisées en ambulatoire pour tous les types de traitement par voie intraveineuse ou sous-cutanée, notamment pour les perfusions en chimiothérapies (simple ou chronothérapie), antibiothérapie, analgésie contrôlée par le patient (PCA) ou traitement de certaines maladies du sang. Cette pompe peut être utilisée dans la maladie de Parkinson. Elles offrent de nombreuses possibilités de programmation et ont une autonomie suffisante pour permettre la déambulation.

La perfusion périphérique est l'introduction d'un cathéter court dans une veine superficielle qui permet d'administrer chez un patient des solutés et/ou des médicaments de façon continue ou discontinue.

Indications

- Disposer d'une voie d'abord veineuse en cas d'urgence et de réanimation.
- Administration de médicaments.
- Apport hydrique et/ou électrolytiques.
- Transfusion de produits sanguins labiles.
- Alimentation parentérale.

La perfusion sous-cutanée est une technique d'injection qui permet d'administrer chez un patient des solutés et/ou des médicaments de façon continue ou discontinue dans le tissu sous-cutané.

Indications

- Prévention ou traitement de la déshydratation
- Mauvais capital veineux.

Appareillage perfusion

Voie d'abord veineuse

1 - chambre implantable ou cathéter central
2 - Périphérique

Par gravité

- Pied à sérum
- Perfuseur simple ou de précision (mini 1/j si perf continue)
- Set de pose sur voie veineuse + ou – set d'héparinisation
- Set de remplissage de perfusion

Par diffuseur

- Diffuseur portable (1 par médicament et par injection)
- Set de remplissage de diffuseur
- Set de pose pour voie veineuse + ou – set d'héparinisation

Par pompe

- Perfuseur adapté à la pompe (mini 1/j si perf continue)
- Set de remplissage pour pompe
- Set de pose sur voie veineuse + ou – set d'héparinisation

Utilisation des sets de perfusion

Set de pose sur voie veineuse

Périphérique

- En moyenne 1 tous les 3 jours
- Contient un KT de 22G
- Ajouter épicrâniennes ou KT de différents diamètre si besoin

PRESCRIPTION DES PERFUSIONS

Chambre implantable

- En moyenne 1 tous les 7 jours
- Ajouter aiguille de Huber : 1/set

Set de remplissage

De perfuseur-diffuseur

1 diffuseur en moyenne sauf si 2 produits préparés à la même heure

Pour pompe : 1 à chaque préparation de perfusion

Set de rinçage ou héparinisation

Si chambre implantable 1 à la fin du traitement, puis en moyenne 1 tous les 2 mois

Nomenclature perfusion et nutrition : Les forfaits

Nom	Code	Libellé court	Tarifs
PERFADOM 1	1176882	Perfusion à domicile, forf install1, syst actif élec, PERFADOM 1-11-SA-ELEC	**370,50**
PERFADOM 2	1159062	Perfusion à domicile, forf instal2, syst actif élec, PERFADOM 2-12-SA-ELEC	**171,00**
PERFADOM 3	1183570	Perf à dom, forf ins rempli par ES, syst actif élec, PERFADOM 3-1-REMPLI-ES-SA-ELEC	**171,00**
PERFADOM 4	1164778	Perfusion à domicile, forf install1, diffuseur, PERFADOM 4-11-DIFF	**237,50**
PERFADOM 5	1191108	Perfusion à domicile, forf instal2, diffuseur, PERFADOM 5-12-DIFF	**109,25**
PERFADOM 6	1172619	Perfusion à domicile, forf instal et suivi, gravité, PERFADOM 6-15- GRAV	**47,50**
NPAD	1130354	Nutrition parentérale, forf install1, (1 fois)	**390,00**
PERFADOM 7	1178556	Perfusion à domicile, forfait hebdo suivi, système actif, PERFADOM 7E –S-SA-ELEC	**104,50**
PERFADOM 8	1179165	Perfusion à domicile, forfait hebdo suivi, diffuseur, PERFADOM 8 -5 – DIFF	**47,50**
NPAD	1141487	Nutrition parentérale, forfait de prestation hebdo de suivi	**90,00**
NPAD + NED	1192510	Nutrition parentérale et entérale (forfait hebdo)	**140,00**
PERFADOM 10	1116934	Perf à dom, forf hebdo consom-access, SA/Diff, 1 perf/s, PERFADOM 10–C–SADIFF=1/s	**37,05**
PERFADOM 11	1140068	Perf à dom, forf hebdo consom-access, SA/Diff, 2à3 perf/s, PERFADOM 11–C–SADIFF=2à3/s	**74,10**
PERFADOM 12	1166808	Perf à dom, forf hebdo consom-access, SA/Diff, 4à6 perf/s, PERFADOM 12–C–SADIFF=4à6/s	**166,73**
PERFADOM 13	1104629	Perf à dom, forf hebdo consom-access, SA/Diff, 1 perf/j, PERFADOM 13–C–SADIFF=1/j	**256,00**
PERFADOM 14	1140690	Perf à dom, forf hebdo consom-access, SA/Diff, 2 perf/j, PERFADOM 14–C–SADIFF=2/j	**485,00**
PERFADOM 15	1177893	Perf à dom, forf hebdo consom-access, SA/Diff, 3 perf/j, PERFADOM 10–C–SADIFF=3/j	**690,00**
PERFADOM 16	1114881	Perf à dom, forf hebdo consom-access, SA/Diff, >3 perf/j, PERFADOM 16–C–SADIFF>3/j	**869,00**
PERFADOM 17	1185160	Perf à dom, forf/perf consom-access, Gravité, <15 perf, PERFADOM 17–C–GRAV<15/28j	**11,20**
PERFADOM 18	1121326	Perf à dom, forf hebdo consom-access, Gravité, 1 perf/j, PERFADOM 18–C–GRAV=1/j	**78,85**
PERFADOM 19	1143279	Perf à dom, forf hebdo consom-access, Gravité, 2 perf/j, PERFADOM 19–C–GRAV=2/j	**149,15**
PERFADOM 20	1153616	Perf à dom, forf hebdo consom-access, Gravité, > 2perf/j, PERFADOM 20–C–GRAV>2/j	**211,85**
NPAD	1185680	Forfait consom 6 ou7j/7	**190,00**
NPAD	1145410	Forfait consom inf ou = 5j/7	**115,00**
PERFADOM 21	1103392	Perfusion à dom, forf d'entrée voie centrale, PERFADOM 21-ENTRETIEN-VC-SF-PICC	**9,50**
PERFADOM 22	1170419	Perfusion à dom, forf d'entrée voie centrale, PERFADOM 22-ENTRETIEN-VC-PICC-LINE	**18,50**

PRESCRIPTION D'UN TIRE-LAIT

L'utilisation que l'on peut avoir d'un tire-lait varie d'une maman à une autre. Voilà pourquoi certaines décident d'acheter leur propre tire-lait et d'autres optent pour la location…
Retrouvez ici quelques conseils pour vous aider à prendre la meilleure décision, en fonction de la situation.

Tire lait électrique réglable à dépression

Location hebdomadaire	
Code LPPR	Prix public limité
1105712	12,07€

Dispositifs médicaux, matériels et produits pour le traitement de pathologies spécifiques.
Dispositifs médicaux pour autres traitements et articles divers.
Tire-lait électrique réglable à dépression : location hebdomadaire.

Catégorie		CIP	Code LPPR	Valeur LPPR
Tire-lait simple (location/semaine) Kitett SK2WPS (consom. à la vente)		- 5819928	1105712 1140252	12,07€ 6,04€
Tire-lait automatique (loc./semaine) Simple couleur (consom. à la vente)		- selon couleur	1105712 1140252	12,07€ 6,04€
Tire-lait Fisio (location/semaine) Double couleur (consom. à la vente)		- selon couleur	1105712 1140252	12,07€ 12,08€
Tire-lait Lactina (location/semaine) Kite simple Lactabase + (consom. Kite de transformation à la vente) Kite double + (consom. à la vente) Kite de transformation		- 4450510 4450467 4450510 4450467	1105712 1140252 1140252 x 2	12,07€ 6,04€ 12,08€
Tire-lait Symphony (location/semaine) Symphonie Set Simple (consom. Symphonie Set Double à la vente)		- 7889778 7889784	1105712 1140252 1140252	12,07€ 6,04€ 12,08€
Lit berceau (location/semaine) Petit matelas (consom. à la vente)		- 2451793	- -	NR 0,00€
Pèse bébé (location/semaine) Simple couleur (consom. à la vente)		- selon couleur	- 1140252	NR 6,04€

1 - Les accessoires pris en charge par l'Assurance Maladie

• Les appareils d'électro stimulation :
Les électro stimulateurs **neuromusculaires**, appelé aussi stimulateur neuro-musculaire, ou encore neurostimulateur électrique à usage uro-génital. Ils sont destinés à l'**auto-traitement à domicile de l'incontinence sphinctérienne.**
Ils sont répertoriés sous le code **LPP 1189270**

• Les sondes périnéales à usage uro-génital :
Les sondes vaginales ou anales, sont destinés à une rééducation périnéale chez un praticien : sage-femme ou kinésithérapeute. Elles sont répertoriées sous le code **LPP 1183014.**

• Les pessaires :
Les pessaires **(cubes, anneau, etc...)** sont un dispositif médical destiné à maintenir l'utérus dans sa position normale.
Ils sont répertoriés sous le code **LPP 1196264.**

Le texte de rigueur de la prescription médicale pour un appareil de rééducation périnéale est : « **Achat d'un neuro-stimulateur électrique pour auto-traitement à domicile de l'incontinence sphinctérienne** ».

2 - Les montants pris en charge par l'Assurance Maladie

• Sondes à usage uro-génital : l'Assurance Maladie rembourse l'achat à hauteur de 100 % avec un plafonnement à **25,92 euros.**

• Appareils d'électro stimulation : l'achat d'un neurostimulateur est remboursé à hauteur de 60 %, avec un plafond de **304,90 euros.**

• Les pessaires sont remboursés par l'Assurance Maladie à hauteur de **10,14 euros.**

NOTES

NOTES

Nous contacter :
URPS Pharmaciens PACA
urpspharmacienspaca@gmail.com
04 96 20 60 89

Pour plus d'information sur votre URPS
http://urps-pharmaciens-paca.fr

Photos non contractuelles - imp : Caractere MC - Avignon - 04 90 27 08 09